



MRC de
Matawinie
Entreprenante de nature!

Plan de gestion des matières résiduelles 2024-2030

Résumé

En vigueur du 27 janvier 2024 au 26 janvier 2031



DÉFINITION D'UN PGMR

Un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) est un outil de planification territoriale qui vise à assurer une bonne gestion des matières résiduelles générées par tous les secteurs soit:

- Résidentiel
- Institutionnel, commercial et industriel (ICI)
- De la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)

Encadré par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), un PGMR définit les actions nécessaires afin que le territoire d'une MRC atteigne les objectifs quantitatifs déterminés par le gouvernement du Québec dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la Stratégie de valorisation de la matière organique.

Les municipalités locales du territoire couvert par le PGMR sont liées par ce plan et elles sont tenues de prendre les mesures nécessaires à sa mise en œuvre (article 53.24 de la LQE).

Pour consulter la version complète du [Plan de gestion des matières résiduelles 2024-2030](#).

OBJECTIFS QUANTITATIFS

Les objectifs quantitatifs du PGMR découlent de ceux de la Politique québécoise et de son plan d'action quinquennal, mais aussi de ceux de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO), adaptés au contexte matawinien.

TAUX DE RÉFÉRENCE 2019 MRC DE MATAWINIE	OBJECTIFS – MRC DE MATAWINIE	OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX
904 kg/habitant/an	Réduire la quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par habitant à : - 600 kg de 2024 à 2027 - 525 kg de 2028 à 2030	Réduire à 525 kg ou moins la quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par habitant (en 2023)
54 %	Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal (en 2030)	Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal (en 2023)
49 %	Recycler les matières organiques putrescibles (dont le secteur résidentiel) : - 50 % de 2024 à 2027 - 60 % de 2028 à 2030	Recycler 60 % des matières organiques en 2023 (Plan d'action 2019-2024) Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030 (SVMO)
78 %*	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD dont 70 % des résidus de CRD gérés dans les écocentres municipaux (en 2030)	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD (en 2023)

*Ce taux de référence est celui estimé exclusivement par l'Outil d'inventaire. La situation observée dans les écocentres municipaux permet de croire que ce taux est surestimé, mais le manque d'informations provenant des écocentres ne permet pas d'obtenir un taux plus précis.

Les matières organiques visées par la SVMO incluent le papier, le carton, le bois et les matières organiques putrescibles (résidus alimentaires et verts, ainsi que les boues), tandis que l'objectif de 60 % de recyclage des matières organiques identifié dans le Plan d'action 2019-2024 vise uniquement les matières organiques putrescibles.

ORIENTATIONS ET MESURES PRÉVUES

Afin d'atteindre les objectifs quantitatifs, des orientations ainsi que des mesures sont prévues pour la période d'usage du PGMR.

PGMR 2024-2030 DE LA MRC DE MATAWINIE	
Orientation 1 – Promouvoir la hiérarchie des 3RV-E* en intensifiant les actions de réduction à la source et de réemploi	
Mesure 1.1	Poursuivre la promotion des habitudes de consommation écoresponsable et des bonnes pratiques de réduction à la source (compostage domestique, herbicyclage et feuillicyclage)
Mesure 1.2	Adopter des pratiques exemplaires, dont des politiques municipales d'achat local et responsable
Mesure 1.3	Faire la promotion des commerces zéro déchet (qui réduisent les déchets)
Mesure 1.4	Offrir des programmes municipaux de subvention à l'achat (couches lavables, produits d'hygiène féminine durables, etc.)
Mesure 1.5	Lutter contre le gaspillage alimentaire en faisant la promotion de campagnes et en diffusant des outils existants
Mesure 1.6	Promouvoir les services des organismes communautaires œuvrant en réemploi
Mesure 1.7	Réaliser une étude de faisabilité pour une ressourcerie régionale
Orientation 2 – Intensifier les activités et outils d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) à la GMR destinés aux citoyens et aux villégiateurs	
Mesure 2.1	Réaliser une campagne territoriale d'ISÉ en GMR
Mesure 2.2	Déployer une brigade GMR territoriale
Orientation 3 – Assurer la gestion et la valorisation des matières organiques	
Mesure 3.1	Implanter la gestion des matières organiques sur tout le territoire municipalisé en respect des critères du Programme de redistribution des redevances à l'élimination
Mesure 3.2	Poursuivre la promotion de différents types de gestion des vidanges de fosses septiques
Mesure 3.3	Améliorer le suivi quantitatif des biosolides municipaux (boues d'équipements d'épuration) et recycler les boues dont la qualité le permet
Orientation 4 – Encourager et stimuler la mise en place de nouveaux types d'organisation et de gouvernance en GMR	
Mesure 4.1	Poursuivre les regroupements de municipalités et la mise en commun des matières résiduelles
Mesure 4.2	Collaborer aux nouveaux programmes de responsabilité élargie des producteurs (RÉP)
Mesure 4.3	Encourager les principes de la tarification incitative et d'utilisateur-payeur
Orientation 5 – Maintenir et améliorer les services municipaux en GMR	
Mesure 5.1	Améliorer la récupération hors foyer des matières recyclables et organiques dans les lieux publics et lors d'événements municipaux
Mesure 5.2	Assurer la poursuite des programmes de récupération des RDD et des résidus de textile
Mesure 5.3	Implanter et analyser des projets pilotes d'apport volontaire
Mesure 5.4	Prioriser le traitement local des matières résiduelles
Mesure 5.5	Poursuivre le soutien aux municipalités pour l'élaboration des documents d'appels d'offres en GMR

PGMR 2024-2030 DE LA MRC DE MATAWINIE	
Orientation 6 – Améliorer le suivi quantitatif, la valorisation et les débouchés des matières résiduelles récupérées	
Mesure 6.1	Améliorer le suivi quantitatif aux écocentres municipaux et la valorisation des matières qui y sont récupérées
Mesure 6.2	Rechercher des débouchés locaux et développer des opportunités d'affaires pour le traitement et la valorisation des matières recueillies aux écocentres
Mesure 6.3	Élaborer et mettre à jour un répertoire destiné aux municipalités présentant les fournisseurs GMR du territoire et des environs
Orientation 7 – Responsabiliser, sensibiliser et soutenir les ICI dans leur GMR	
Mesure 7.1	Sensibiliser les ICI aux bonnes pratiques, à leurs obligations ainsi qu'à leurs impacts sur les performances et les coûts municipaux de GMR
Mesure 7.2	Favoriser la participation des ICI aux performances municipales de GMR
Mesure 7.3	Faire la promotion d'initiatives positives de gestion des matières résiduelles de la part des ICI et encourager l'économie circulaire et les synergies
Orientation 8 – Améliorer la gestion des résidus CRD et leur valorisation	
Mesure 8.1	Sensibiliser les acteurs du secteur CRD aux bonnes pratiques, à leurs obligations ainsi qu'à leurs impacts sur les performances et les coûts municipaux de GMR
Mesure 8.2	Informier et encourager les citoyens et villégiateurs à réduire le gaspillage des résidus CRD
Mesure 8.3	Améliorer la desserte en services d'écocentre
Mesure 8.4	Promouvoir la valorisation et la réutilisation des agrégats et résidus CRD auprès des municipalités
Orientation 9 – Assurer les suivis et les communications en lien avec le PGMR	
Mesure 9.1	Poursuivre le programme de surveillance et de suivi de la mise en œuvre du PGMR
Mesure 9.2	Instaurer une communauté de pratique municipale en GMR

* 3RV-E : Hiérarchie des actions à privilégier pour une saine gestion des matières résiduelles, soit la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et, ultimement, l'Élimination

ÉCHÉANCIER DE MISE EN ŒUVRE

ANNÉE 20	24	25	26	27	28	29	30
MESURES/THÉMATIQUES							
Promotion de la consommation responsable et de la réduction à la source							
Promotion des commerces zéro déchet							
Lutte contre le gaspillage alimentaire							
Campagne d'ISÉ territoriale							
Brigade GMR territoriale							
Suivi et recyclage des biosolides							
Poursuite des regroupements et des mises en commun des matières résiduelles							
Collaboration aux programmes de RÉP							
Poursuite des programmes RDD et Textiles							
Priorisation du traitement local							
Soutien pour les appels d'offres							
Sensibilisation des ICI							
Participation des ICI aux collectes							
Programme de surveillance et de suivi du PGMR							
Communauté de pratique municipale							
Implantation de la gestion des matières organiques							
Répertoire des fournisseurs GMR							
Programmes de subvention							
Promotion des organismes de réemploi							
Recherche de débouchés et d'opportunités d'affaires pour les écocentres							
Amélioration du suivi quantitatif et de la valorisation aux écocentres							
Exemplarité des municipalités							
Promotion des types de gestion des vidanges de fosses septiques							
Amélioration de la récupération hors foyer							
Projets pilotes d'apport volontaire							
Étude de faisabilité pour une ressourcerie							
Promotion d'initiatives positives des ICI, de l'économie circulaire et des synergies							
Tarification incitative et principe de l'utilisateur-payeur							
Sensibilisation du secteur CRD							
Amélioration de la desserte en services d'écocentre							
Sensibilisation au gaspillage des résidus CRD							
Valorisation municipale des agrégats et résidus CRD							